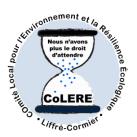
Lettre ouverte N° 11 de CoLERE Liffré-Cormier du 01/09/2023

## Quel avenir pour CoLERE après le retrait du projet *Bridor*-Liffré?



Colere : <u>Comité Local pour l'Environnement et la Résilience Ecologique</u>.

Contact mél : colere.liffrecormier@protonmail.com

Suite au retrait par Louis Le Duff de son projet d'une unité géante de production de viennoiseries et panifications congelées du site de Sévailles-2 à Liffré,1 annonce désormais confirmée par l'annulation du permis de construire<sup>2</sup> et de l'autorisation environnementale,<sup>3</sup> nous ne pouvons que nous réjouir, tant ce projet était aquavore, climaticide et écocide à la fois. Par ailleurs, pour les liffréens, il n'y a pas lieu de regretter les cinq cents hypothétiques emplois promis, car en retour, ils s'éviteront le risque de contempler une friche industrielle sur Sévailles-2, d'ici dix ans, avec des dégâts irréparables sur le réseau aquifère local. Comment la ville qui avait refusé une jeune fille à Henri IV pour la nuit<sup>4</sup> aurait-elle pu ainsi se vendre à Louis Le Duff, tout aussi breton qu'il soit ? « Capitale mondiale du croissant congelé » était-ce un titre si enviable que cela pour une ville française ? On fait actuellement bien mieux dans le pays de la gastronomie ! Mais ne plaignons pas trop ce grand patron, car comme nous l'avons évoqué en préambule de la manifestation du 10 juin dernier,<sup>5</sup> nous lui avons probablement offert l'opportunité de se sortir d'un bien mauvais pas. En effet, il s'est spontanément retiré sans même attendre l'issue des procès en cours. Or, nul besoin d'être devin pour se rendre compte que ce projet n'était pas commercialement viable sur le long terme, particulièrement dans le contexte actuel, avec l'inflation grandissante sur les denrées et les carburants résultant de la guerre en Ukraine et les pénuries sur l'eau qui semblent se confirmer avec plus de force pour la prochaine décennie. Contrairement aux élus en faveur du projet, Monsieur Le Duff n'a pas été bien long à s'en rendre compte!

Une fois la liesse de la victoire passée, la question qui se pose à nous est celle de notre avenir, car les collectifs d'opposants disparaissent en général avec le danger qu'ils combattent, en cas de victoire. Néanmoins, si c'est effectivement l'annonce de ce projet qui nous a fait naître, comme notre nom l'indique, ce n'est pas exclusivement l'opposition à l'entreprise *Bridor* qui nous a mus et mis en CoLERE, mais, plus généralement, le constat qu'il fallait impérativement préserver un certain nombre de ressources naturelles autour de Liffré, ainsi qu'au sein de la communauté de communes, pour pouvoir espérer laisser un futur non cataclysmique à nos enfants. A cet égard, si le danger que représentait l'installation de cette usine

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « L'entreprise Bridor annonce l'abandon de son projet d'usine à Liffré, près de Rennes » ; Ouest-France (30/05/23).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Pourquoi Bridor ne s'installera jamais à Liffré, près de Rennes » par B. Fouque; La Chronique Républicaine (05/06/23).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « Arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral N° 44726 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif à l'autorisation environnementale délivré à la société BRIDOR en vue d'exploiter une installation de fabrication de pains et viennoiseries surgelées située dans la ZAC dite de « Sévailles-2 » à LIFFRE » ; Arrêté préfectoral du 13/06/23.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> D'après une rumeur populaire à Liffré, le nom de la ville aurait été inspiré d'une remarque d'Henri IV. Celui-ci aurait fait une étape au relais de poste situé à l'emplacement du hameau qui deviendrait plus tard la ville de Liffré lors d'un de ses passages en Bretagne. Le lendemain, il se serait exclamé que le lit était « frais », sous-entendu que personne n'avait été présent pour partager sa couche. Le nom actuel de la ville serait doc une reprise de « lit frais ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir sur notre site internet : « Conclusions de CoLERE sur le retrait du projet Bridor-Liffré par Louis Le Duff et bilan de la manifestation du 10 juin 2023 » (https://colere-liffrecormier.org/2023/07/19/conclusion-retrait-bridor-liffre/).

Bridor à Liffré semble désormais définitivement écarté, les élus locaux ont cependant fait savoir qu'ils entendaient poursuivre l'artificialisation « totale » du site de Sévailles-2 avec de nouveaux projets, de taille plus réduite. 6 Même si l'ensemble de ceux-ci, considéré dans sa globalité, aura peu de chance d'être aussi nocif pour l'environnement que ne l'était l'usine de Louis Le Duff, la déclaration de nos élus à propos du devenir de Sévailles-2 semble hélas indiquer qu'ils n'ont rien appris de l'épisode Bridor-Liffré et qu'ils restent dans une posture revancharde, car ni le couloir écologique reliant la forêt de Rennes à celle de Liffré, ni la tête de bassin versant et ses zones humides<sup>7</sup> ne trouvent grâce à leurs yeux. Or ces spécificités écologiques sont pourtant remarquables et conditionnent fortement l'écosystème Liffréen ainsi que la possibilité de parvenir à reconquérir la qualité de l'eau, en local, alors que moins de 5% des masses d'eaux de Bretagne répondent actuellement aux normes européennes, en termes de critères de qualité.8 A cet égard, précisons qu'une cartographie des zones humides effectuée par divers organismes publics et de chercheurs en environnement du CNRS a récemment été mise à jour avec des données de l'année en cours.9 Celle-ci révèle très clairement, désormais, la présence d'importantes zones humides sur les parcelles qui composent ce secteur de <u>Sévailles</u>-2, au moins à hauteur des derniers recensements effectués par la MRAe (10063 m²).10 Par ailleurs, dans ce contexte, les premières déclarations du nouveau patron du MEDEF concernant sa vision de la ré-industrialisation française ne lassent pas de nous inquiéter également, <sup>11</sup> car elles n'incluent pas une once de considération environnementale ou climatique.

C'est pourquoi, après en avoir débattu entre nous, nous pensons continuer à maintenir notre collectif en activité, afin qu'il puisse exercer une veille « éco-citoyenne » sur le territoire, particulièrement concernant les nouveaux projets d'urbanisation ou d'artificialisation potentiellement impactants pour l'écosystème local ou trop gourmands en eau, et qu'il puisse jouer le rôle de lanceur d'alerte vis-à-vis de la population, voire même, au besoin, d'opposant. La transformation du collectif en une association de même nom a également été envisagée dans le futur, afin de lui donner une assise locale juridiquement reconnue et plus conséquente. Ainsi, pour commencer, nous réaffirmons que nous ne nous sommes pas opposés jusque-là au projet *Bridor*-Liffré pour laisser le secteur de *Sévailles*-2 être artificialisé sans discernement, c'est-à-dire transformé totalement en parking ou en déversoir pour effluents industriels. Nos enfants méritent mieux que cela. A cet égard, nous serons particulièrement vigilants au verdict du procès en appel concernant la modification du PLU et en avons appelé au Maire de Liffré.

## **Colere**

Pour nous contacter : <a href="mailto:colere-liffecormier@protonmail.com">colere-liffecormier@protonmail.com</a>
Pour nous suivre : <a href="mailto:https://colere-liffrecormier.org">https://colere-liffrecormier.org</a>

https://twitter.com/ColereLiffreCor & https://www.facebook.com/ColereLiffreCor

Dons en ligne<sup>12</sup>: https://www.helloasso.com/associations/la-nature-en-ville/formulaires/5.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> «Abandon de Bridor : « On repart sur un projet futur », annonce le maire de Liffré» par R. Roux; Le Télégramme (30/05/23).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir : <a href="https://zones-humides.org/">https://zones-humides.org/</a> ou « Préserver les zone humides - Guide de mise en oeuvre des documents d'urbanisme » (juin 2021), diffusé par la préfecture d'Ille et Vilaine. Fiche technique envoyée avec lettre du préfet par la DDTM en juillet 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir : « Ille-et-Vilaine. Les eaux des lacs et rivières dans un très sale état », *Ouest France* (07/02/22) ou voir extraits officiels de la *Conférence brétilienne de l'eau* (25/01/22).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir le site internet dédié : <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Avis délibéré n° 2021-009385 du 06-01-22 sur le projet de création d'une usine de pains et de viennoiseries à Liffré, Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (p. 11).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> « Il faut réindustrialiser le pays » : le président du Medef choisit Bridor pour sa première visite » par C. Marteel ; Ouest-France (20/07/23).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Ces dons nominatifs effectués en ligne sont défiscalisables. Un don peut également être fait en espèces ou par chèque bancaire, adressé à *La nature en ville*, et envoyé à l'adresse de cette association (*La nature en ville*, 1 Rue Marcel Ponnavoy, 35200 Rennes).